



**Points de repère
et de
discernement
pour la mission des Aumôneries
de l'Enseignement Public**



**Points de repère
et de
discernement
pour la mission des Aumôneries
de l'Enseignement Public**

**Lettre de Monseigneur Gérard Daucourt,
évêque de Nanterre,**

**aux membres du Service Diocésain des AEP,
aux responsables et animateurs des AEP,
aux prêtres, aux diacres,
aux parents des jeunes en AEP**

5 septembre 2013

Chers amis,

Avec une grande satisfaction et une joyeuse reconnaissance, j'ai pris connaissance du texte que vous avez entre les mains. Il est le fruit de l'expérience et de la réflexion des membres de l'équipe du Service Diocésain des AEP et de beaucoup d'autres. Ils ont écouté, entendu et vu les joies et les espoirs, les difficultés et les problèmes des AEP dans le diocèse. Il ne s'agit pas pourtant d'un bilan ni même d'une évaluation, mais bien de « points de repère », de balises, de rappels, d'orientations, de propositions pour atteindre ce seul but : l'annonce du Christ et la proposition de son Évangile aux jeunes des aumôneries. Ce document vous concerne donc vous tous, prêtres, diacres ou laïcs, ou religieux(les), responsables, animateurs et parents. Il veut vous aider d'abord à vous référer toujours au Christ qui vous a appelés à cette belle mission, pour laquelle Il vous donne la lumière et la force de son Esprit.

Nul ne peut vivre du Christ en solitaire, ni prétendre l'annoncer tout seul. Comme toute mission d'Eglise, celle des AEP est essentiellement communautaire. C'est l'Église qui nous dit qui est le Christ et c'est en elle que nous recevons sa vie par la Parole et les sacrements. J'apprécie beaucoup l'insistance avec laquelle les auteurs de ce texte vous invitent à être au service les uns des autres, de telle sorte qu'en chaque AEP, responsables et animateurs forment une véritable petite communauté fraternelle de foi (PCFF), propice à la prière, à la réflexion et au soutien mutuel. Les liens avec le diocèse et les paroisses et entre toutes les AEP sont également une nécessité bien rappelée ici. La vie en Église et entre vous dans chaque AEP prime donc sur les réalités de l'organisation qui sont pourtant elles aussi nécessaires, mais doivent être prises en compte à leur juste place.



Il ne s'agit pas d'un texte normatif définitif. Tout n'est pas dit et certaines questions pourront être précisées ultérieurement, grâce à l'expérience et à la réflexion qui se poursuivront. Pour autant, la réflexion d'ensemble et les divers points de repère offerts ici ne sont pas à option. Il est indispensable que toutes les personnes ayant reçu une mission en AEP, ainsi que les parents qui confient leurs jeunes en AEP se saisissent de ce document comme d'un instrument pour évaluer la mission personnellement et ensemble, la garder conforme à l'Évangile et fidèle à l'Église.

Cependant, vous pourriez dire les plus belles paroles sur le Christ et proposer les plus belles prières, tout cela n'aura aucune suite si ce n'est précédé et sans cesse accompagné d'un amour des jeunes qui vous sont confiés. Vous avez à les accueillir tels qu'ils sont pour les faire grandir en humanité et en vie chrétienne. Votre amour doit s'exprimer par une confiance sans cesse donnée et redonnée et par un intérêt sincère pour tout ce qui fait la vie des jeunes. Les temps d'amitié, de détente ou de discussion gratuite entre jeunes ou avec eux ont aussi une très grande importance. Ne pensez pas que vous ferez découvrir le Christ à des jeunes si vous ne savez pas vibrer à leurs grands et petits bonheurs, compatir à leurs épreuves et prendre en compte leurs doutes. Votre tâche est souvent délicate et exige une grande patience pour que ces jeunes se sentent respectés dans leur liberté et en même temps appelés à se dépasser et même à renoncer à eux-mêmes pour grandir dans l'amour en découvrant Celui qui en est la source. Ce document pourrait donc aussi bien s'intituler : « Points de repère et de discernement pour se laisser aimer par le Christ et aimer les jeunes en AEP ».

Je vous redis toute ma confiance et je prie avec vous, pour vous et pour les jeunes.

✚ Gérard DAUCOURT
Évêque de Nanterre

Sommaire

Le Christ, pierre de fondation _____ **10**

Le Christ accueille et initie	10
Les jeunes : aimés de Dieu, capables de Dieu	10
Les parents	11
Les animateurs	12
Le Christ envoie	14

Une pédagogie adaptée : l'initiation chrétienne en AEP _____ **15**

Respecter la liberté du jeune et l'éduquer à la liberté	15
Proposer un cheminement	17
Mettre la Parole de Dieu au cœur de la vie des AEP	18
Entrer dans la Tradition vivante et l'intelligence de la foi	20
Vivre des sacrements	21
Entrer dans une dynamique du choix	23
Ouvrir à la diversité culturelle	24
Conclusion	24

Une structure pour la communion et la mission **25**

Une structure missionnaire	25
Le responsable d'AEP	25
Le prêtre en aumônerie	26
Le responsable de niveau	27
Le Conseil de Communauté de l'aumônerie	27
Le projet d'aumônerie	28
Une structure en communion :	29
Avec les paroisses	29
Avec le Service Diocésain des Aumôneries de l'Enseignement Public	30
Une structure en lien	30
Liens avec les établissements publics	30
Liens avec l'association de parents	31

Points juridiques et financiers _____ **32**

Statut juridique de la communauté	32
Finances et reçus fiscaux	32
Assurances	33
Intranet	33
Conclusion	33

Introduction

« *Jésus s'approcha d'elle, la prit par la main et il la fit se lever.* »
(Mc 1, 31)

Notre société se transforme, vit des mutations... L'Église aussi !

Ces dernières années, plusieurs textes de référence ont été publiés par les évêques de France. Certains pour redire les fondamentaux de la foi de l'Église : *Le Catéchisme de l'Église Catholique* (1992), *Le Directoire Général de la Catéchèse* (DGC 1997) ; d'autres pour réfléchir à la transmission de la foi dans le contexte actuel : *Proposer la foi dans la Société actuelle* (1996), *Aller au cœur de la foi* (2003) ; d'autres encore, pour orienter l'éducation de la foi : *Le Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse en France* (TNOC 2006) et enfin les *Orientations diocésaines du diocèse de Nanterre* (OD) en octobre 2009.

Jeunes collégiens et lycéens de l'Enseignement Public ne sont pas isolés du mouvement de fond auquel nous assistons et participons : nous pouvons y lire les signes d'une attente profonde d'une société qui se cherche. Nous croyons Dieu présent et agissant dans la vie des jeunes. C'est pourquoi nous avons voulu accompagner ce qui se vit déjà dans les aumôneries et donner aux responsables d'aumônerie, aux responsables de niveaux, aux animateurs et aux jeunes, des moyens de discernement, de relecture et d'action.

Le but de ces points de repère pour les Aumôneries de l'Enseignement Public (AEP) du Diocèse de Nanterre est de fortifier la joie de croire en Christ dans la communion diocésaine.

Celui qui fonde et rassemble une Aumônerie de l'Enseignement Public, c'est le Christ. Relisons la pratique des Aumôneries de l'Enseignement Public à la lumière de cette conviction.

- **Le Christ se révèle à nous par sa Parole** : quel accueil de la Parole de Dieu vivons-nous aujourd'hui et proposons-nous à l'AEP ?
- **Puisque c'est le Christ qui nous rassemble** : « *Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux.* » (Mt 18, 20), qu'est ce que cela veut dire pour nous-mêmes ? Qu'est ce que cela veut dire pour les AEP ?
- **Le Christ se révèle à nous par son Église** : comment accueillons-nous la responsabilité missionnaire que nous confie l'évêque à travers la mission de l'AEP, que nous soyons responsables d'aumônerie, prêtres en aumônerie, responsables de niveaux, animateurs ou jeunes ?
- **Le Christ se révèle à nous par les sacrements** : comment vivons-nous et proposons-nous à l'AEP l'accueil vital de la grâce qui sanctifie, nourrit, vivifie, réconcilie, guérit ?
- **Le Christ se révèle à nous par sa relation au Père et à l'Esprit** : comment nous accueillons-nous mutuellement et accueillons-nous les jeunes qui nous sont confiés en AEP ?

Voilà la démarche que proposent ces points de repère et de discernement.

Le Christ, Pierre de fondation

**Le Christ nous invite à Sa suite :
Il nous accueille, nous initie et nous envoie.**

Le Christ accueille et initie

L'Aumônerie de l'Enseignement Public (AEP) est une cellule d'Église et un lieu de vie où sont accueillis et initiés jeunes, parents et animateurs. Les animateurs, par leur vie chrétienne, sont là pour accompagner à la rencontre du Christ les jeunes confiés par leurs parents.

Les jeunes : aimés de Dieu, capables de Dieu

1- Des jeunes de l'Enseignement Public accueillis à l'AEP dans l'intégralité de leur personne

Les AEP accueillent des jeunes collégiens et lycéens de l'Enseignement Public de la 6^e à la Terminale, sans distinction aucune : ils sont issus de milieux sociaux différents, de cultures différentes, d'ancrages familiaux différents. Les AEP prennent en compte ces réalités de vie et de scolarité dans leurs accueils et leurs propositions. Les AEP accueillent aussi dans certains lieux des jeunes de l'Enseignement Catholique.

Au cours des étapes de leur scolarité et en particulier, en 6^{ème} et en 2^{nde}, les jeunes vivent de réelles transformations. Voilà pourquoi l'AEP les reconnaît, les accompagne, les soutient, les appelle à grandir

dans toutes les composantes de leur être : corps, âme, esprit.

2- Des jeunes accueillis de la 6^{ème} à la Terminale dans un lieu identifié pour les ouvrir au Christ, à l'Église et au monde

Il est essentiel que les jeunes aient un lieu de vie et d'Église qui soit un lieu de passage, un lieu de maturation humaine et spirituelle où ils sont en confiance pour s'ouvrir au Christ, à l'Église et au monde. Les AEP peuvent se définir ainsi « *Nous sommes envoyés évangéliser, annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus, mais nous ne sommes que des Jean-Baptiste !* » (cf. Orientations diocésaines p.7), c'est-à-dire des porte-voix de l'appel du Christ dans ce lieu d'aumônerie.

C'EST POURQUOI

Il est nécessaire que l'AEP accueille les jeunes durant toute leur scolarité de la 6^{ème} à la Terminale. En effet, en débutant en 6^{ème}, ils entrent dans une histoire afin de construire la leur, avec une pédagogie particulière jalonnée d'étapes. Ils bénéficient d'un accompagnement spécifique ; des animateurs/témoins vont les accompagner et les aider à relire au fur et à mesure le chemin de foi vécu en Christ, avec les joies, les questionnements et les « crises ».

Il est important que l'aumônerie soit :

- un lieu de stabilité et d'identification,
- un lieu de vie en plénitude où les jeunes sont accompagnés dans la totalité de leur être,
- un lieu en communion avec les paroisses dont sont issus les jeunes,
- un lieu en lien (liens avec les établissements publics, les différents mouvements...),
- un lieu de fidélité qui les aide à grandir en humanité pour devenir témoins du Christ et qui les aide à prendre place dans l'Église et dans le monde,
- un lieu d'écoute et de convivialité, un lieu de fraternité et de partage dans l'esprit des Petites Communautés Fraternelles de Foi (PCFF - cf. Orientations diocésaines n°2).

C'est pour cela qu'il est important que les animateurs accompagnent la maturation et les interrogations des jeunes et que la proposition de l'AEP réponde à leur itinéraire. Cependant, la participation des jeunes à l'AEP ne peut se faire sans l'accord des parents.

Les parents

Le plus souvent, ce sont les parents qui inscrivent leurs enfants à l'aumônerie. Ils le font parce qu'ils se rappellent de l'engagement pris le jour du baptême de leur enfant, parce qu'ils estiment que c'est bon pour leur enfant, parce que c'est important pour eux que leur enfant aille à l'aumônerie. Cependant, les parents n'ont pas toujours les mots pour

exprimer cette importance et pour dire la foi qui les anime. Dans certains cas aussi, ils inscrivent leurs enfants simplement à la demande de ceux-ci.

À l'AEP, nous accueillons cette demande en nous situant en co-éducation, en complémentarité.

C'EST POURQUOI

On attachera une attention particulière :

- à l'accueil des parents ;
- aux réunions de parents (début d'année, préparation aux sacrements, préparation d'un temps fort). Il est important d'expliciter ce qui est proposé aux jeunes comme cheminement mais il est essentiel que ce soit aussi une occasion de partage de la Parole, de Lectio Divina, d'enseignement, de prière... et pas seulement une réunion organisationnelle ;
- au dialogue avec les parents, lorsque les jeunes ont des difficultés à être à l'AEP, ont envie de faire une pause dans leur démarche de foi ;
- à créer des occasions de participation des parents (fête de l'aumônerie, préparation et célébration d'un sacrement...);
- à la place et à l'engagement des parents animateurs à l'AEP. En effet, il n'est parfois pas facile quand on est adolescent d'avoir ses parents animateurs ou responsables de niveaux ;
- au lien avec l'association de soutien des parents à l'AEP.



Les animateurs

Parce que le rôle des animateurs est essentiel dans l'accompagnement des jeunes et la transmission de la foi, il est primordial :

- qu'ils vivent de leur vocation baptismale pour être en cohérence entre ce qu'ils annoncent et ce qu'ils vivent ;
- qu'ils soient appelés ; ils ne se donnent pas leur mission eux-mêmes, ils la reçoivent de l'Église ;
- qu'ils vivent en Petites Communautés Fraternelles de Foi (cf. Orientations diocésaines n°2), c'est-à-dire qu'ils prennent les moyens d'être soutenus dans leur foi par un partage des joies et des soucis de la vie, de leur équipe, à la lumière de la Parole de Dieu.

En se donnant ces moyens de vivre du Christ qu'ils annoncent, ils peuvent être ainsi des animateurs responsables et accompagnateurs de jeunes.

1- Des animateurs qui vivent de leur vocation baptismale

Pour vivre de leur vocation baptismale, il est important que les animateurs prennent les moyens :

- de vivre du Christ par la lecture régulière de la Parole de Dieu, par la participation régulière à l'assemblée eucharistique dominicale, par la vie sacramentelle et par la prière : « *La Parole de Dieu est un trésor confié à l'Église. Les chrétiens s'en nourrissent régulièrement dans une méditation personnelle et communautaire, ainsi que*

dans la célébration des sacrements » (cf. Orientations diocésaines, p. 42) ;

- d'être « ambassadeurs » de l'aumônerie dans les paroisses où ils vivent habituellement la participation à l'Eucharistie ; ils sont en quelque sorte personnes « signes et moyens » de la présence de l'aumônerie dans les paroisses ;
- de la relecture, personnelle et en équipe, à la lumière de la Parole de Dieu, pour éclairer le sens de leur mission, voir le chemin de foi parcouru en Christ et rendre grâce. L'accompagnement spirituel demeure un bon moyen pour vivre la mission à la suite du Christ et discerner les appels du Seigneur ;
- de témoigner de la foi de l'Église grâce aux formations proposées par le diocèse, leur responsable d'aumônerie, leur paroisse ou autre... En tant qu'animateurs, ils doivent aussi se former à l'animation et à la responsabilité (BAFA, formation civile...).

2- Des animateurs appelés à accompagner des jeunes

Les animateurs sont appelés à accompagner les jeunes qui leur sont confiés par le responsable d'aumônerie car :

- ils ont reçu un appel spécifique au titre de leur vocation de baptisés et ils ont dit oui à cet appel,
- ils sont témoins de la foi qui les anime et témoins de la foi de l'Église,
- ils adhèrent au projet de l'AEP,
- ils sont appelés de préférence parmi les membres de l'assemblée dominicale.

3- Des animateurs qui vivent en PCFF

« *Le chrétien est un disciple et un apôtre de Jésus. S'il demeure seul, il ne peut rester disciple, ni remplir sa mission d'apôtre* » (cf. Orientations diocésaines, p. 30).



En effet, l'animateur est appelé avec d'autres. Il fait partie d'une équipe d'animateurs, accompagnée par le responsable de niveau : « *Il est très important que ces équipes-là tendent toujours à vivre en PCFF, sinon elles ne seront qu'organisationnelles et manqueront de l'essentiel : le souffle de la foi et le témoignage de la charité* » (cf. Orientations diocésaines, p. 39).

Pour vivre « *l'essentiel : le souffle de la foi et le témoignage de la charité* », le responsable de niveau avec ses animateurs prend les moyens de vivre en PCFF, c'est à dire :

- d'un temps d'écoute de la Parole et de prière,
- d'un partage des richesses et des fragilités qu'ils vivent avec leur équipe,
- et enfin d'un temps consacré à la pastorale.

4- Des animateurs responsables et accompagnateurs d'une équipe de jeunes

Grâce à l'appel que les animateurs reçoivent, grâce à leur vie sacramentelle et de prière, et grâce à leur vie en PCFF, les animateurs peuvent être à la fois responsables et accompagnateurs.

L'animateur est responsable d'une équipe de jeunes (environ 8) sur laquelle il a autorité.

- Il accompagne les jeunes avec une juste attitude et une juste distance. Pour cela, il est indispensable de prendre le temps

en équipe d'animateurs de relire son positionnement face aux difficultés rencontrées avec les jeunes, aux limites et aux questions posées. De même, il doit rendre compte au responsable de niveau ou de l'aumônerie des difficultés particulières qu'il rencontre dans l'animation de son groupe et, dans tous les cas, des problèmes graves (maltraitance, violences psychologiques ou physiques...)¹.

- Il se forme à l'animation et à la responsabilité (formation civile, BAFA...).
- Il connaît les jeunes qu'il accompagne en tenant compte de leur culture et de leur histoire.
- Il accueille chacun avec espérance en son devenir chrétien et humain, à l'image du Christ qui accueille chacun avec amour.
- Il écoute les jeunes et s'efforce d'instaurer un climat de confiance avec eux.
- Il accompagne les jeunes dans leurs questionnements et les aide à former leur jugement pour discerner et faire des choix.
- Il est un « intendant », c'est-à-dire qu'il n'est pas propriétaire de sa mission : il la reçoit, la porte et la sert.
- Il est dans un cheminement avec les jeunes au service d'une démarche qu'il doit guider mais qui ne lui appartient pas.

À travers cet accompagnement, une vie sacramentelle et de prière et une pédagogie adaptée à la maturation, l'animateur offre les moyens de la rencontre personnelle avec le Christ dont il est lui-même le témoin, le bénéficiaire et le révélateur.

Accueillis et initiés, fondés en Christ, nous sommes aussi envoyés par Lui.





Le Christ envoie

« Allez par toutes les nations, faites des disciples. » (Mt 28, 19-20)

Une AEP est une communauté rassemblée par le Christ et au nom du Christ. Elle se reçoit du Christ par la médiation de l'Église diocésaine ; on ne se choisit pas, nous sommes donnés les uns aux autres.

Les AEP du diocèse de Nanterre existent parce qu'elles sont un choix pastoral de l'évêque qui appelle et envoie cette communauté chrétienne de proximité au service de l'annonce du Christ aux collégiens et lycéens de l'Enseignement Public et, par eux, à l'ensemble du monde scolaire public.

Ainsi, l'AEP est donc une cellule d'Église et un lieu de vie. Quelle que soit la raison pour laquelle les jeunes viennent à l'AEP, nous sommes invités à reconnaître que c'est l'Esprit qui est à l'œuvre dans leur vie et qui les conduit dans ce lieu.

Par la pédagogie des AEP, nous voulons aider ces jeunes à découvrir que le Christ est premier, qu'il vient à leur rencontre, les invite à Le suivre et attend une réponse à son initiative.

- L'évêque fait le choix pastoral d'un Service Diocésain des AEP pour porter avec lui cette mission.
- Il nous appelle à collaborer à sa mission dans ce service d'Église ; le délégué diocésain et les responsables d'aumônerie sont appelés et envoyés par lui.
- En concertation avec le SDAEP, le (ou les) curé(s) choisissent le prêtre en aumônerie, signe du Christ Pasteur et en informent l'évêque.
- Les responsables de niveaux et les animateurs sont aussi appelés à collaborer à la mission.

Une pédagogie adaptée : l'initiation chrétienne en AEP

Au regard des jeunes qui viennent à l'AEP et au regard de la pédagogie du Christ, il est essentiel que la pédagogie proposée soit une pédagogie d'initiation, initiation chrétienne qui permette la rencontre des jeunes avec Jésus-Christ.

En 2006, les évêques de France ont donc publié le *Texte National des Orientations pour la Catéchèse* (TNOC), qui dit que la vocation missionnaire appelle une pédagogie d'initiation. La pédagogie d'initiation correspond à : « *Toute démarche qui travaille à rendre effectif chez une personne l'accueil de Dieu qui attire à lui* » (TNOC p. 27).

« *C'est pourquoi la pédagogie d'initiation demande à une communauté chrétienne de rendre possible chez des enfants, des jeunes et des adultes l'accueil de ce qui nous construit comme croyants dans l'Église* » (TNOC p. 28). Le texte continue en proposant sept points d'appui pour mettre en œuvre cette pédagogie d'initiation qui requiert : la liberté des personnes, un cheminement, de prendre sa source dans l'Écriture, la médiation d'une tradition vivante, des cheminements de type catéchuménal, une dynamique de choix et une ouverture à la diversité culturelle.

Chaque point d'appui est non seulement un repère mais aussi un moyen pour relire notre pratique en AEP et aller plus loin. Ils ne sont pas tous à mettre en œuvre ensemble mais ils sont vraiment des points d'attention à avoir par le responsable d'aumônerie, le prêtre accompagnateur, les responsables de niveaux, les animateurs, dans l'accompagnement des jeunes à la rencontre du Christ en AEP.

Respecter la liberté du jeune et l'éduquer à la liberté

Les jeunes sont accueillis, ils sont libres de participer à l'aumônerie. Ils y viennent par choix personnel, pour approfondir leur foi, parce qu'ils sont en quête de sens, parce qu'ils sont curieux de l'Évangile et de la personne du Christ, parce qu'ils demandent

un sacrement, parce qu'ils accompagnent des amis ou tout simplement parce qu'ils se sentent bien accueillis et écoutés. Ils sont aussi parfois obligés d'y venir, poussés par leur famille.



POINTS DE REPÈRE



Dans les AEP, il est essentiel de tenir compte non seulement de cette diversité de demandes mais aussi de ces attentes différentes.

Deux points d'attention sont à avoir.

● La liberté des jeunes poussés par leur famille.

Il faut prendre le temps d'entendre le jeune, d'entendre la demande des parents. Ce temps d'écoute permettra d'aider les parents à exprimer pourquoi il est important pour eux que leur enfant aille à l'aumônerie.

Il est essentiel d'accompagner dans le dialogue les jeunes et les parents sur cet aspect.

● L'accueil de la demande des jeunes qui nous sont confiés ainsi que l'éducation au choix, c'est-à-dire donner des moyens, des étapes pour aider les jeunes à discerner et à choisir de suivre le Christ dans l'Église.

Sur cette question, nous veillerons à :

- leur donner des repères pour continuer, renoncer ou avancer,
- leur proposer différentes « portes d'entrée » pour permettre la rencontre avec le Seigneur et ne pas être uniforme dans nos propositions,
- réfléchir aux étapes dans nos propositions qui permettront aux jeunes d'exercer leur liberté de dire oui au Christ, par exemple lors de la préparation à un sacrement ou lors du renouvellement de la promesse du baptême à la profession de foi,
- relire avec eux ce qu'ils ont vécu pour relier et donner du sens.

Il nous faut donc être attentifs à la liberté des jeunes, sans oublier notre responsabilité d'éduquer.

POUR ALLER PLUS LOIN



- ▶ Quelle capacité d'écoute avons-nous (en tant que responsable d'aumônerie, responsables de niveaux et animateurs) de tout ce que disent les jeunes ?
- ▶ Pour aider les jeunes à rencontrer le Seigneur, comment, tout en restant dans une juste attitude éducative, arriver d'abord à les rejoindre là où ils vivent ? Et aller au plus près de leurs véritables interrogations ?
- ▶ En aumônerie, quelle proposition faire aux jeunes pour les mettre en situation de donner et de recevoir ?
- ▶ Quels moyens utiliser dans la relation éducative, dans l'accompagnement des choix : la joie, l'espérance, l'humour, le jeu... ?

Proposer un cheminement

Quelle que soit la proposition faite (réunion, retraite, planning de l'année, préparation d'un sacrement...), il nous faut réfléchir systématiquement à cette question : **quelle expérience chrétienne souhaitons-nous faire vivre aux**

jeunes dans nos propositions ? Un bon moyen de traiter cette question du cheminement est de mettre en œuvre un projet d'aumônerie, d'une manière globale, mais aussi par niveau (cf. ci-après « Le projet d'aumônerie » p. 28).

POINTS DE REPÈRE



Il est important de proposer une progression par étapes qui donne le goût d'aller plus loin, d'ouvrir les jeunes à la vie ordinaire chrétienne et surtout de les aider à prendre part à la triple mission de l'Église : annoncer, célébrer, servir. C'est pourquoi, proposer un cheminement demande de la rigueur, de l'organisation et d'être explicité pour respecter la liberté de la personne.

● Tout d'abord, durant les années collèves, ce sera le moment :

- de faire des propositions diverses (dont la profession de foi) qui leur permettront de vivre des expériences variées d'annonce, de célébration et de service,
- de prendre le temps d'initier les jeunes à la relecture afin de les aider à rendre compte.

● Puis, les années lycée peuvent être le moment de se réinterroger sur leur propre vocation de baptisé dans le monde et dans l'Église.

Notamment dans la démarche de préparation à la confirmation, car il est proposé aux jeunes de réfléchir sur leur vie, leur relation au Christ, leur engagement dans le monde. Pourquoi alors ne pas réfléchir à ce moment-là, à ce qu'ils peuvent mettre en œuvre pour rendre compte de leur foi :

- avec une attention aux trois dimensions (annoncer, célébrer, servir)
 - annoncer : que peuvent-ils faire pour annoncer le Christ (se former pour être animateur, encadrer un temps fort...)?
 - célébrer : que peuvent-ils faire pour célébrer le Christ (à travers l'art, la musique, l'animation d'un temps de prière...)?
 - servir : que peuvent-ils faire pour servir le Christ (en s'ouvrant à des solidarités : CCFD, Secours Catholique...)?
- tout en gardant une vie d'équipe, car les lycéens sont très en recherche de vie communautaire et fraternelle (Petite Communauté Fraternelle de Foi) et de lieu de dialogue.

● Les temps forts (FRAT, Taizé, temps fort diocésain, retraites...) sont essentiels dans le cheminement des jeunes, mais n'ont de sens que comme un temps extraordinaire de l'ordinaire de la vie. Ils redynamisent la vie ordinaire mais ne doivent pas être sans lien avec elle. Dans un temps fort, il y a toujours un avant, un pendant et un après qui s'inscrivent dans le temps ordinaire.

● De même, les temps d'éducation à l'intériorité et à la prière sont à privilégier.





POUR ALLER PLUS LOIN

???

- ▶ Quels moyens et quel temps prenons-nous (responsable d'aumônerie, responsables de niveaux, animateurs) pour relire le chemin parcouru dans notre vie et dans notre mission ?
- ▶ Pour toute proposition (réunion, retraite, planning de l'année, préparation d'un sacrement...), quelle réflexion avons-nous (responsable d'aumônerie, responsables de niveaux, animateurs) et quels moyens prenons-nous pour proposer un cheminement aux jeunes ?
- ▶ Quelle proposition faisons-nous aux jeunes pour les aider à prendre leur place dans l'Église et dans le monde ?
- ▶ Comment intégrons-nous un temps extraordinaire dans l'ordinaire de la vie ?
- ▶ Quid du projet d'aumônerie : pourquoi ? Pour qui ? Avec qui ? Comment ? Que reflète-t-il de notre aumônerie ? (cf. ci-après « Le projet d'aumônerie » p. 28)

Mettre la Parole de Dieu au cœur de la vie des AEP

La Parole de Dieu est une nourriture qui nous est donnée pour vivre et qui est à l'œuvre dans les AEP. C'est pourquoi il est essentiel de réfléchir au moyen d'aider les jeunes à découvrir la fécondité de la Parole dans leur vie. L'expérience commune de l'écoute de la Parole de Dieu permet de découvrir qu'à

travers elle, c'est le Christ qui parle à chacun de manière très personnelle, que cette Parole est le point de départ du dialogue incessant de Dieu avec les hommes. Cette expérience commune participe à l'initiation et/ou la ré-initiation. De même la Parole de Dieu invite les jeunes à agir chrétiennement et à faire leurs choix.

POINTS DE REPÈRE



Donc :

- Il est important de ne pas en rester « *au travail sur les textes de la Bible* » (cf. *Interprétation de la Bible dans l'Église Catholique 1994*) mais d'expérimenter la relation à Dieu à travers Sa Parole (Lectio Divina, lecture continue d'un Évangile, prière contemplative...).
- Un soin particulier peut être mis pour la proclamation de la Parole, le temps de prière, le « coin prière » lors de la vie d'équipe.
- La préparation des célébrations permet une ouverture à la richesse de la Parole.

POUR ALLER PLUS LOIN

???

- ▶ De quelle manière nous nourrissons-nous de la Parole de Dieu (responsable d'aumônerie, responsables de niveaux, animateurs) personnellement et communautairement ? Comment pouvons-nous rendre compte, en témoin, de notre dialogue avec le Christ ? Comment cette Parole de Dieu nous invite-t-elle à un « agir chrétien » ?
- ▶ Comment vit-on de la Parole de Dieu dans nos aumôneries ? De quelle manière est-elle annoncée : choix du moment, du lieu, de la forme, référence fréquente... ?
- ▶ Comment est-elle célébrée et dans quelle mesure sommes-nous (responsable d'aumônerie, responsables de niveaux, animateurs) participants ? Comment aider les jeunes à être plus participants : préparation, animation... ?
- ▶ Quelle proposition de mystagogie est faite aux jeunes après des célébrations ?
- ▶ Quels moyens proposer aux jeunes pour engager et expérimenter une relation intime avec Dieu : temps de prière en équipe, Lectio Divina, éducation à l'intériorité, méditation, retraites... ?
- ▶ Nous sommes-nous préoccupés de savoir si les jeunes ont une Bible personnelle ? Au moment de leur en donner une, avons-nous suffisamment mis en valeur le geste signifiant de cette remise : au cours d'une célébration, d'une réunion d'équipe ou alors d'une retraite et par qui (animateurs, responsable de l'aumônerie, prêtre, lycéens, membre de la communauté...)?



Entrer dans la Tradition vivante et l'intelligence de la foi

Dans une société où les repères sont fluctuants et où chacun a tendance à se faire soi-même sa propre vérité, il est important de veiller à donner des repères pour entrer dans l'intelligence de la foi : aider les jeunes

à découvrir que lorsque Jésus dit : « *Moi, je suis le chemin, la vérité et la vie* » (Jn 14, 6), ce n'est pas une vérité de plus mais la Vérité qui conduit au Christ et au Père par l'Esprit.

POINTS DE REPÈRE

À ce titre, il est important d'aider les jeunes à rentrer dans l'intelligence de la Révélation non seulement par la Parole mais aussi par la Tradition vivante de l'Église (« *La catéchèse n'est autre que le processus de transmission de l'Évangile tel que la communauté chrétienne l'a reçu, le comprend, le célèbre, le vit et le communique de diverses manières* » DGC n° 105).

Il s'agit pour nous (responsable d'aumônerie, responsables de niveaux et animateurs) d'éveiller les jeunes à une foi « raisonnée » pour les aider à poser un acte de foi.

- Dans les aumôneries, on veillera au développement de l'intelligence de la foi en s'appuyant sur des textes du Magistère, des documents catéchétiques, des sources internet reconnues par l'Église (Vatican, CEF, AELF, portail diocésain, Cybercuré, SNAEP...).
- De même, la formation de ceux qui accompagnent les jeunes (responsable d'aumônerie, responsables de niveaux et animateurs) quel que soit leur âge, participe de ce développement nécessaire. Elle s'appuie sur des parcours divers comme ceux proposés par le Diocèse (Bâtir sur le Roc...), par l'Institut Catholique de Paris, par le Centre Sèvres, la paroisse, l'aumônerie... Il est indispensable de se former non seulement pour l'accompagnement des jeunes mais aussi sur les fondamentaux de la foi chrétienne. C'est pourquoi il est essentiel que nous prenions le temps non seulement d'une formation initiale mais aussi d'une formation continue.

L'intelligence de la Révélation et l'intelligence de la foi passent aussi par :

● la rencontre de témoins

Parce qu'à l'âge de l'adolescence, le sentiment de don total de soi et de justice sociale est une valeur forte, l'initiation à la vie des saints et des grands personnages de l'Église ainsi que la rencontre de témoins vivants sont essentiels pour éveiller les jeunes aux autres dimensions de leur foi qui leur semblent peut-être moins accessibles (vie sacramentelle, vocation, etc).

Les témoins d'aujourd'hui permettent de faire le lien entre leur vocation et leur choix de vie, d'engagement chrétien. Il est recommandé d'accorder un soin particulier à la préparation de leur témoignage auprès des jeunes.

● la transmission

Il est bien que les jeunes rencontrent des témoins de la foi ; cependant, en AEP, il est essentiel de ne pas en rester aux expériences personnelles de ces témoins et des animateurs mais de les resituer dans la foi de l'Église (Credo, Notre Père, Catéchisme de l'Église Catholique, Youcat...)

La médiation de l'Église est nécessaire car elle aide les jeunes à comprendre et à mettre des mots sur leur expérience. Elle objective ainsi leur expérience de foi. Elle fait entrer témoin et jeunes dans la Tradition Vivante ininterrompue de l'Église, leur permettant ainsi de rendre compte de la Foi de l'Église.

L'articulation entre foi personnelle et Foi de l'Église aide les jeunes à comprendre qu'il y a une cohérence entre croire et vivre, dire et vivre.



POUR ALLER PLUS LOIN

???

- ▶ Qu'est-ce que nous (responsable d'aumônerie, responsables de niveaux, animateurs) donnons à voir et à croire aux jeunes que nous accompagnons ?
- ▶ Quelle place donnons-nous au témoignage dans nos aumôneries ? Comment préparons-nous l'intervention du témoin (avec le témoin lui-même, avec les jeunes et les animateurs) ?
- ▶ Quelle place donnons-nous au témoignage de la Foi de l'Église dans nos aumôneries ?
- ▶ Quelle formation met-on en place dans nos aumôneries pour aider les responsables de niveaux, les animateurs et les jeunes à rendre compte de leur foi ? Comment l'aumônerie donne-t-elle des moyens aux jeunes de mettre des mots sur leur foi ?
- ▶ Quelle utilisation fait-on des documents fondamentaux (Catéchisme de l'Église Catholique, DGC...) ou catéchétiques récents ?

Vivre des sacrements

Les sacrements de l'Initiation fondent la vie chrétienne car ils sont la source de notre propre vocation. D'où l'importance de les

célébrer et de les proposer aux jeunes qui se mettent en route dans nos AEP.

POINTS DE REPÈRE

- L'itinéraire sacramentel vécu par ces jeunes en AEP nous rappelle notre propre vocation et nous permet de nous réapproprier ce don reçu. Lors des préparations aux sacrements de l'Initiation chrétienne (baptême, eucharistie, confirmation), il est important de mettre en relief l'expérience spirituelle et ainsi permettre une pastorale de l'Initiation. C'est pourquoi, il est fondamental pour le déploiement de la vie chrétienne de proposer régulièrement les sacrements de l'eucharistie et de la réconciliation.
- On relèvera la place particulière que prend le sacrement de confirmation dans les aumôneries en raison de l'âge des jeunes. Tous les jeunes sont appelés à la préparation. On accordera ensuite un soin très particulier à l'accompagnement des jeunes sur ce chemin. Ils pourront ainsi faire un choix libre et éclairé. Au cours de la préparation, il est organisé un temps de rencontre diocésain des confirmands pour permettre aux jeunes de percevoir des éléments constitutifs du déploiement de la vie chrétienne.
- Il est évident que l'on privilégiera des temps de prière réguliers afin de développer une vie de prière et d'intériorité qui ne va pas sans la vie sacramentelle. Il est possible d'ailleurs de proposer aux jeunes la participation à l'école de prière qui a lieu chaque année au début du mois de juillet et pendant les vacances de la Toussaint.
- Dans cette vie sacramentelle, il conviendra aussi de mettre en relief ce que des jeunes auront expérimenté spirituellement et de les aider à percevoir le chemin parcouru depuis leur 1^{ère} Initiation (cf. Emmaüs Luc 24, 13-35).
- On veillera à ce que cette expérience spirituelle soit vécue en AEP, qu'elle soit relue et qu'elle aide les jeunes à rendre compte de ce qu'ils ont vécu.

POUR ALLER PLUS LOIN

???

- ▶ Comment, en tant que responsable d'aumônerie, responsables de niveaux, animateurs, vivons-nous des sacrements : Initiation (vie baptismale, vie eucharistique, vie à l'Esprit), réconciliation, sacrement des malades... ?
- ▶ Que propose-t-on pour aider les jeunes en AEP à accueillir le don gratuit de Dieu dans les sacrements, pour intérioriser ce don et en vivre ?
- ▶ Comment permettre aux jeunes de faire le lien entre ce qu'ils reçoivent et ce qu'ils vivent ?
- ▶ Que propose-t-on aux jeunes pour relire, relier et donner du sens ?
- ▶ Que propose-t-on pour aider les jeunes à la conversion personnelle, à rendre compte de ce qu'ils ont reçu ?



Entrer dans une dynamique du choix

Plongés dans la mort et la résurrection du Christ par le baptême, nous sommes incorporés au Christ. Il espère alors notre réponse à ce don d'amour total pour nous, en nous invitant à le suivre et à vivre de sa Vie. C'est

pourquoi, la pédagogie d'initiation nous invite à rentrer dans une dynamique du choix : choisir la vie, donc choisir le Christ qui est la Vie (cf. Jean 14, 6).

POINTS DE REPÈRE

On tiendra compte en aumônerie de cette dynamique du choix dans notre accompagnement des jeunes en leur offrant des moyens et des lieux de discernement.

Certains jeunes peuvent penser qu'ils n'ont aucune liberté et pourtant chacun de nous est invité, à la suite du Christ, à faire des choix de vie. C'est pourquoi, en aumônerie, à travers nos propositions, il faut aider les jeunes :

- à grandir dans la confiance en l'amour total de Dieu pour eux ; c'est-à-dire les aider à grandir dans l'estime de soi par la construction d'une vie chrétienne qui n'est pas toujours linéaire,
- à découvrir un « agir chrétien » qui trouve ses racines dans la grâce de Dieu,
- à découvrir qu'en acceptant cet amour de Dieu, qu'en faisant des choix, leur vie est une réponse au don d'amour de Dieu.

L'AEP peut ainsi donner des moyens pour aider les jeunes à faire des choix et à les tenir.

POUR ALLER PLUS LOIN

???

- ▶ Comment reconnaissons-nous (responsable d'aumônerie, responsables de niveaux, animateurs) et accueillons-nous l'amour de Dieu pour nous ?
- ▶ Comment vivons-nous (en tant que responsable d'aumônerie, responsables de niveaux et animateurs) de notre vie de baptisé, comment cela guide-t-il nos choix et nos actions ?
- ▶ Que proposons-nous aux jeunes pour les aider à grandir dans l'estime d'eux-mêmes, à faire des choix et à les tenir (relecture, aide au discernement, prière, accompagnement spirituel...)?



Ouvrir à la diversité culturelle

La pédagogie d'initiation nous invite à avoir une ouverture à la diversité culturelle. En effet, dans un monde aux multiples références sociales, religieuses et culturelles,

il nous faut pouvoir non seulement prendre la parole et rendre compte de ce qui anime notre foi, mais aussi s'ouvrir à d'autres médiations culturelles et à la contemplation.

POINTS DE REPÈRE

Dans ce contexte de diversité culturelle, il est essentiel :

- non seulement d'aider les jeunes à se poser les questions qui les interpellent, mais aussi susciter des réponses chez eux par des questionnements renvoyés ;
- de donner des moyens aux collégiens et lycéens de prendre la parole, de poser des mots sur leur foi, de rendre compte de ce qui les anime et ainsi de les aider à trouver leur identité propre, pour mieux se situer dans l'enrichissement mutuel et par rapport au monde ;
- d'organiser des temps de relecture afin que leur expérience ne reste pas dans le ressenti mais qu'ils perçoivent leur participation à la construction de l'Église. En effet, les jeunes trouvent leur identité de chrétien à travers les différentes expériences éprouvées sur le terrain ;
- de prendre appui sur la culture des jeunes en développant les moyens auxquels ils sont réceptifs : la BD, la vidéo, les réseaux sociaux, SMS... ; cependant, il est souhaitable de les éveiller au décodage des médias, à l'analyse des messages portés par les images ;
- d'éveiller les jeunes à la contemplation du « beau » : la nature, les arts...

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Comment aider les jeunes à être des chrétiens en dialogue avec ce monde qui les provoque à se situer et à le situer ?
- ▶ Quels moyens prenons-nous en aumônerie pour éveiller les jeunes à l'Art, à la contemplation, au « beau » qui est un chemin vers Dieu (lecture d'image, réalisation d'icônes, sculpture, musique et chants, visite d'églises...) ?

Conclusion

Ainsi ces sept points d'appuis de la pédagogie d'initiation nous permettent non seulement d'avoir des repères dans les AEP pour accompagner les jeunes mais aussi de nous réinterroger régulièrement sur nos propositions face à la maturation des jeunes dans une société en pleine transformation.

Cela signifie aussi une pédagogie, portée par la communauté de l'aumônerie, avec une structure missionnaire particulière qui lui permet d'être en communion avec les paroisses dont sont issus les jeunes et d'être en lien avec l'association de parents et avec les établissements publics que fréquentent les jeunes.

Une structure pour la communion et la mission

Sans structure missionnaire en communion et en lien, les jeunes ne pourraient être accompagnés.

Une structure missionnaire

L'AEP est une structure d'Église qui s'intègre dans l'Église diocésaine. Le responsable d'aumônerie est un laïc, un diacre ou un prêtre nommé et envoyé en mission par l'évêque. S'il est laïc ou diacre, le responsable d'aumônerie collabore avec un prêtre accompagnateur choisi par le (ou les) curé(s) qui en informent l'évêque et travaille en collaboration avec les différents responsables de niveaux au sein du Conseil de Communauté dans le cadre du projet d'aumônerie.

Le responsable d'AEP

Pour appeler un responsable d'aumônerie à la collaboration, il est important de mettre en place un processus d'appel et de discernement et de bien définir sa mission car il est le garant de la communion et de l'unité de l'aumônerie.

1- Processus d'appel et de discernement

- Le Conseil de Communauté de l'aumônerie peut proposer des noms.
- Le prêtre accompagnateur et/ou le curé appellent ces personnes.
- La mission de responsable lui est confiée

au titre de sa vocation de baptisé et de confirmé ainsi que de sa participation active à l'eucharistie.

- Il est essentiel de permettre à la personne appelée de prendre le temps et les moyens du discernement.
- Le responsable est ensuite envoyé en mission par l'évêque par lettre de mission au titre de Laïc en Mission Éclésiastique (LME).
- Il est accrédité d'une reconnaissance rectoriale auprès du (ou des) établissement(s) scolaire(s) si la demande d'ouverture d'un service d'aumônerie a été faite préalablement par les parents.



2- Sa Mission

- Il participe à l'exercice de la charge pastorale avec le prêtre accompagnateur : enseigner, sanctifier et gouverner, c'est-à-dire assurer et servir la communion.
- Il préside et anime le Conseil de Communauté qui est aussi une Petite Communauté Fraternelle de Foi.
- Il oriente les choix catéchétiques (y compris pour l'initiation à la prière, aux sacrements et au service de l'homme) en accord avec les diverses orientations diocésaines.
- Il appelle des animateurs et des responsables de niveaux.
- Il définit clairement la délégation faite aux responsables de niveaux et prévoit les moyens de la relecture.
- Il fait des propositions de formation pour les animateurs et les responsables de niveaux.
- Il propose les moyens d'un accompagnement spirituel approprié pour les jeunes, les animateurs et les responsables de niveaux.
- Il est le seul interlocuteur de l'institution scolaire en raison de sa reconnaissance rectorale éventuelle ; il est invité à être en contact avec les chefs d'établissements.

Le prêtre en aumônerie

Le prêtre en aumônerie atteste que la mission se reçoit de l'Église, qu'elle vient du Christ-Pasteur. Cependant, il n'a pas de responsabilité structurelle (sauf s'il est responsable de l'aumônerie) mais le responsable doit travailler en communion avec lui.

- Pour une bonne collaboration avec le responsable d'aumônerie, il est essentiel

- Il est en relation avec les parents et/ou l'association de parents s'il en existe une.
- Il est en communion avec les autres communautés ecclésiales dont sont issus les jeunes.
- Il veille à la qualité de la vie communautaire et fraternelle.
- Il encourage la participation de l'aumônerie aux initiatives diocésaines ou de secteur.
- Il réfléchit aux orientations de l'aumônerie avec le Conseil de Communauté d'aumônerie. En particulier, il travaille à la rédaction et à la mise en œuvre d'un projet d'aumônerie qui est un moyen de vivre la mission, un moyen de lisibilité de l'aumônerie, un moyen d'application et un moyen de relecture. C'est pourquoi, ce projet d'aumônerie doit être relu et réactualisé en permanence.
- Il rend compte régulièrement de sa mission, auprès du prêtre accompagnateur de l'aumônerie et/ou du curé et auprès du délégué diocésain des AEP.
- Il participe aux Assemblées Diocésaines des Responsables (A.D.R.), aux réunions de secteur (A.D.R.S.) et aux rencontres des Laïcs en Mission Éclésiastique avec l'évêque.

d'établir des « rendez-vous réguliers » entre le prêtre accompagnateur et le responsable d'AEP pour prier ensemble, porter la pastorale, le souci des jeunes et des animateurs et toutes autres questions.

- Il porte plus particulièrement avec le responsable d'aumônerie le souci du suivi spirituel et de la formation des animateurs, de la proposition des sacrements.
- Il réfléchit avec le responsable d'aumônerie à son mode de présence à l'aumônerie auprès des jeunes, des animateurs, des parents, indépendamment des célébrations des sacrements.
- Il est possible de faire appel à d'autres prêtres pour des interventions ponctuelles ou plus régulières en accord avec le prêtre accompagnateur
- Le prêtre accompagnateur (ou le curé) appelle le responsable d'aumônerie. Il est consulté lors de l'appel des animateurs.



Le responsable de niveau

Le responsable de niveau est bien sûr responsable de son niveau en lien avec le responsable d'aumônerie, c'est-à-dire dans le cadre de ce qui lui a été demandé par celui-ci. C'est pourquoi :

- il est appelé par le responsable de l'aumônerie à qui il rend compte de sa mission,
- il anime et accompagne les animateurs de son niveau avec lesquels il veille aux moyens de vivre une PCFF,
- il oriente son niveau en concertation avec le responsable d'aumônerie, le projet d'aumônerie et les Orientations diocésaines,
- il est le garant du projet d'aumônerie pour son niveau,

- il encourage et propose des formations aux animateurs de son niveau en lien avec le responsable d'aumônerie,
- dans le cadre de sa délégation par le responsable d'aumônerie, il met en œuvre ce qui lui a été demandé par celui-ci et s'assure du suivi des animateurs,
- il organise les moyens de relecture auprès des animateurs de son niveau,
- il a le souci des jeunes et des parents de son niveau en lien avec le responsable d'aumônerie,
- Il est primordial qu'il prenne les moyens de se former.

Le Conseil de Communauté de l'aumônerie

Le Conseil de Communauté est tout d'abord une PCFF mais il est aussi un conseil d'orientation auprès du responsable d'aumônerie, de mise en œuvre du projet d'aumônerie et aussi un lieu de relecture de ce qui se vit à l'aumônerie ; c'est pourquoi nous distinguerons sa composition, qui dépend de l'histoire de l'aumônerie, et sa mission.

1- La composition du Conseil de Communauté

La composition reflète aussi une pastorale, c'est pourquoi il est bon de se reposer de temps en temps la question des membres présents (et de la régularité des réunions du Conseil de Communauté de l'aumônerie) :

- le responsable de l'AEP,
 - le prêtre accompagnateur,
 - les responsables de niveaux et/ou ceux qui préparent aux sacrements,
 - la secrétaire de l'AEP ou permanente (le cas échéant) qui sera chargée du compte-rendu,
 - le foyer d'accueil (le cas échéant),
 - les représentants de l'association de parents éventuellement.
- Il est possible d'ouvrir le Conseil de Communauté à d'autres personnes :
- des jeunes,
 - des animateurs, par exemple lors de la mise en route, rédaction et mise en œuvre du projet d'aumônerie,
 - des invités, intervenants exceptionnels selon les sujets abordés.



2- Sa Mission

- C'est une véritable Petite Communauté Fraternelle de Foi : temps de prière, remontée ce qui est vécu par chaque niveau (transversalité), partage des questions, difficultés, joies, projets (lieu de discernement).
- C'est un lieu de propositions et d'orienta-

tions de ce qu'est l'AEP, de sa dynamique pastorale.

- C'est un lieu de relecture de la mission vécue, qui permet aux responsables de niveaux de situer leur responsabilité au regard du responsable d'aumônerie.
- C'est le lieu de mise en route, de rédaction et de mise en œuvre du projet d'aumônerie.



Le projet d'aumônerie

Pour rendre compte de ce qui se vit à l'aumônerie, du cheminement proposé aux jeunes à la rencontre du Christ, de la place des différents acteurs de l'aumônerie, de la communion et des liens, il est essentiel de mettre en œuvre un projet d'aumônerie, d'une manière globale, mais aussi par niveau, pour plusieurs raisons :

- Réfléchir ensemble, de manière structurée (responsable d'aumônerie, responsables de niveaux, prêtre accompagnateur, animateurs, éventuellement grands jeunes, parents...) à ce que l'on veut proposer aux jeunes de notre AEP comme expérience chrétienne ; déterminer quels moyens nous y mettons, en tenant compte des réalités locales, des différentes communions et liens de l'aumônerie. Ce processus d'élaboration témoigne de la structure missionnaire de l'AEP.

- Élaborer des objectifs en cohérence avec les Orientations diocésaines ; c'est pourquoi il sera bon de faire relire le projet d'aumônerie par le Service Diocésain des AEP.
- Permettre à chacun de se situer plus facilement dans la communauté.
- Être un moyen de relecture et une lisibilité au regard des parents, établissements publics, paroisses...
- Créer une dynamique et un élan missionnaire.

Il est souhaitable que le projet d'aumônerie comporte une partie fixe et une partie qui puisse évoluer au regard des différentes relectures. Dans tous les cas, la réflexion sur la mise en place de la procédure d'élaboration et de la diffusion est essentielle de manière à favoriser le dialogue et l'appropriation de ce projet.

Cette structure est bien sûr missionnaire de par ses acteurs, son Conseil et son projet mais aussi parce qu'elle est en communion et en lien.

Une structure en communion

L'AEP est en communion avec les paroisses dont sont issus les jeunes, les animateurs, et aussi avec le Service Diocésain des AEP qui accompagne les responsables d'aumônerie dans leur mission.

Avec les paroisses

Les AEP sont des lieux propres d'ecclésiabilité pour les jeunes car elles répondent au besoin de se sentir pleinement membre d'une communauté chrétienne qui vient les rejoindre. Faute de quoi, ils prendraient plus difficilement place dans la communauté d'Église paroissiale, diocésaine et universelle. Pour autant, les AEP sont en communion avec les paroisses dont sont issus les jeunes, c'est pourquoi les responsables d'aumônerie ont le souci des synergies à créer pour vivre cette communion. En effet, il ne s'agit pas de « faire concurrence » aux paroisses mais de reconnaître que les jeunes ont besoin d'un lieu d'Église propre (l'AEP), qui est un lieu de passage pour leur maturation et qui les ouvre à la vie en Église et au monde.

Différents moyens sont signes de communion :

- réfléchir ensemble à un lien cohérent pour les jeunes aux périodes charnières de leur vie : sortie du catéchisme (CM2), entrée en 6^{ème}, sortie de l'aumônerie,
- promouvoir les actions portées par les jeunes : projets de solidarité (ventes Frat ou autres), moyens d'animation de célébrations, service de plus jeunes qu'eux,
- appeler les nouveaux animateurs et responsables.

La communion avec les paroisses est essentielle pour aider les jeunes à découvrir la richesse de la vie chrétienne ; cependant il faut être attentif à plusieurs questions.

- Comment reconnaît-on l'AEP dans nos paroisses ? Comme un lieu d'Église, de passage avec un savoir-faire qui prépare les jeunes à la vie chrétienne ?

- Quels liens établir entre paroisse et AEP, quelle collaboration ? Comment les paroisses peuvent-elles s'interroger sur la manière d'accueillir les jeunes et comment les AEP peuvent-elles aider les paroisses à l'accueil de ceux-ci ?
- Quelle place les paroisses donnent-elles aux animateurs, aux jeunes et aux responsables d'aumônerie pour témoigner de ce qu'ils vivent en aumônerie ? Et comment l'aumônerie communique-t-elle auprès des paroisses sur ses propositions, ses joies et ses difficultés ? Quels sont les liens entre l'Équipe d'Animation Pastorale et l'Aumônerie de l'Enseignement Public ?

Cette réflexion est importante car elle manifeste la communion entre les AEP et les paroisses.

Il est utile et nécessaire que l'Équipe d'Animation Pastorale de la paroisse rencontre le responsable de l'Aumônerie de l'Enseignement Public pour faire le point sur la mission et les moyens mis en œuvre.



Avec le Service Diocésain des Aumôneries de l'Enseignement Public (SDAEP)

Le lien entre les AEP et le SDAEP matérialise le lien de communion au service de la mission auprès des jeunes de l'Enseignement Public voulue par l'évêque. Cette communion se manifeste de différentes manières, par :

- la mise en œuvre de la lettre de mission du responsable d'aumônerie,
- l'accompagnement et la relecture de la mission avec le délégué diocésain,
- le lien avec les délégués de secteur participant à l'équipe diocésaine,

Les AEP vivent en Église étant en communion avec les paroisses et avec le Service Diocésain.

Une structure en lien

Puisque le champ missionnaire des AEP est l'annonce du Christ aux collégiens et aux lycéens de l'Enseignement Public, il est donc nécessaire d'entretenir des liens avec les établissements publics mais aussi avec les associations de soutien de parents qui représentent l'aumônerie auprès des autorités civiles.

Liens avec les établissements publics

Dans un établissement scolaire public, il existe, parfois depuis très longtemps, un service d'aumônerie catholique, créé par le Rectorat sur la demande individuelle de plusieurs familles.

Ce service d'aumônerie peut être dit externe ou interne :

- **externe** : dans ce cas, toutes les activités de l'aumônerie se tiennent en dehors de l'établissement. Il est recommandé de rencontrer le chef d'établissement pour se présenter et être en dialogue. On pourra alors convenir avec lui de la modalité d'information auprès des familles des nouveaux inscrits de l'existence d'un service d'aumônerie catholique à l'extérieur de l'établissement. (cf. classeur « législation » : circulaire du 22 avril 1988 en application

- la participation des responsables d'aumônerie aux Assemblées Diocésaines des Responsables et aux Assemblées Des Responsables de Secteur. La présence à ces Assemblées marque non seulement le lien de communion avec le Service Diocésain mais aussi le lien de communion entre les aumôneries,
- la participation aux formations proposées par le diocèse.

du décret du 22 avril 1960 et de l'arrêté ministériel du 8 août 1960).

- **interne** : dans ce cas, sous certaines conditions à respecter, le responsable d'aumônerie peut rencontrer les élèves à l'intérieur de l'établissement. Lorsque l'établissement comporte un internat, l'aumônerie rentre dans cette catégorie.

Dans tous les cas, sur proposition du Service Diocésain agissant au nom de l'évêque, le responsable d'aumônerie est agréé par le Rectorat pour le service d'aumônerie de cet établissement.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un service d'aumônerie dans un établissement pour accueillir dans des locaux extérieurs des élèves scolarisés dans cet établissement.



Avant d'initier la procédure de création d'un service d'aumônerie, il est impératif de consulter le Service Diocésain des AEP. Ce dernier sera tenu informé tout au long de la procédure.

La reconnaissance rectorale d'un service d'aumônerie est une chance et une responsa-

bilité. Une même aumônerie peut regrouper plusieurs services d'aumôneries d'établissements différents. Afin de remplir correctement son rôle de partenaire de l'école publique, il est essentiel que l'aumônerie respecte scrupuleusement le principe de laïcité.

Liens avec l'association de parents

L'association de parents est un moyen pour aider la mission de l'aumônerie dans différents domaines : financier, lien avec les municipalités. L'association de parents est un soutien pour le responsable d'aumônerie. Le responsable d'aumônerie et le prêtre accompagnateur sont membres de droit de cette association de parents.

Pour cela, il est nécessaire de bien clarifier son rôle :

- c'est un lieu de rencontre et d'expression des familles quant au fonctionnement de l'aumônerie ;
- l'association de parents permet à l'aumônerie de prendre sa place parmi les autres associations, au plan local, régional ou national ;
- elle permet à l'aumônerie de mener certaines activités, telles que les camps, les voyages... pour lesquels le statut d'association loi 1901 favorise les liens avec les Directions Dépar-

tementales de la Cohésion Sociale ;

- elle permet également à l'aumônerie de bénéficier de subventions accordées par les organismes publics aux associations loi de 1901.

Le président de l'association n'est en aucun cas le responsable de l'aumônerie. Il est recommandé aux associations de vérifier la conformité de leurs statuts avec les points de repère et de discernement pour la mission donnés dans ce texte. Il s'agit d'une association de soutien à l'aumônerie ; c'est pourquoi, il est nécessaire de prévoir dans les statuts une place particulière pour le responsable de l'aumônerie nommé par l'évêque et le prêtre accompagnateur, en particulier :

- que les décisions de la majorité du conseil d'administration doivent recueillir l'assentiment du responsable d'aumônerie, nommé par l'évêque de Nanterre ;
- qu'éventuellement, le responsable d'aumônerie peut disposer d'un droit de veto.

La gestion des biens de l'aumônerie et la tenue de sa comptabilité doivent correspondre aux directives de l'Économat diocésain.

Points juridiques et financiers

Statut juridique de la communauté

Une Aumônerie de l'Enseignement Public est une communauté du diocèse de Nanterre. Elle fait également partie de l'Association Diocésaine de Nanterre. À ce titre, elle est responsable de son organisation matérielle et économique au sein de l'ADN.

Une Aumônerie de l'Enseignement Public a

toujours un responsable nommé par l'évêque : prêtre, diacre, ou Laïc en Mission Ecclésiale. Ce responsable représente légalement l'aumônerie dans tous les actes de sa vie publique (Code de droit canonique, can. 118). Il est également garant de la bonne gestion comptable et économique de l'aumônerie.

Finances et reçus fiscaux

Deux cas de figures possibles

1) L'aumônerie fonctionne au travers de la paroisse

- Sa gestion est intégrée dans les comptes de la paroisse (avec un compte bancaire et une caisse en propre ou non). C'est la paroisse qui est garante de la bonne tenue comptable au sein de l'ADN.
- Une participation financière au fonctionnement de l'aumônerie est demandée en début d'année aux familles. Elle ne peut pas donner lieu à l'émission d'un reçu fiscal.
- Les familles peuvent librement faire un don

à l'aumônerie en plus de la participation financière. Celui-ci fera l'objet d'un reçu fiscal, émis par l'évêché au nom de l'Association Diocésaine de Nanterre (déduction fiscale de 66 % du montant).

2) L'aumônerie est autonome dans sa gestion et rend ses comptes à l'Association Diocésaine de Nanterre

- L'aumônerie possède un compte bancaire et une caisse en propre, ouvert au nom

de l'ADN (contrat groupe au LCL). Elle tient sa comptabilité en propre via Sage 1000, le logiciel de l'ADN. Une formation est assurée si nécessaire par le service comptable de l'ADN pour la tenue comptable et la production du bilan annuel mi-février.

- La participation financière des familles est nécessaire au fonctionnement de l'aumônerie. Cette participation est versée au moment de

l'inscription en début d'année scolaire et ne donne pas lieu à un reçu fiscal.

- Pour les familles qui font des dons en sus de la participation du début d'année et qui demandent un reçu fiscal, il faut se rapprocher des services économiques du Diocèse qui, grâce à la transmission d'un fichier excel particulier, émettra et enverra les reçus fiscaux.

Cas particulier de l'aumônerie qui possède une association de soutien (loi 1901)

- Cette association est indépendante de l'ADN et porte les activités qui ne peuvent entrer dans l'objet social exclusif de l'Association Diocésaine de Nanterre (subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique). Elle tient sa comptabilité séparément et ne rend pas compte à l'ADN.
- La participation des familles se fait sous forme de cotisations sur le compte propre de

l'association.

- L'association de soutien peut recevoir des subventions publiques et peut aider les familles de l'aumônerie ou des temps particuliers de l'aumônerie prévus dans ses statuts.
- En aucun cas l'association ne peut délivrer de reçus fiscaux au nom du Diocèse pour des sommes reçues sur son compte. Il ne doit y avoir aucune confusion.

Assurances

Les aumôneries sont assurées en responsabilité civile par l'ADN pour les risques liés à leurs activités « normales », à l'exception des camps pour lesquels elles doivent contracter une assurance supplémentaire.

Pour les locaux, chaque aumônerie doit s'assurer elle-même pour le mobilier, et vérifier

régulièrement le contenu du contrat en fonction de l'évolution des équipements. Lorsque les murs sont indépendants de la paroisse, ils sont assurés par l'ADN.

Le montant des assurances et impôts fonciers payés pour son compte par l'ADN est ensuite refacturé à l'aumônerie

Intranet

Une information régulièrement mise à jour est disponible sur l'intranet de l'ADN (rubrique

Économat), notamment un guide des procédures et divers outils au quotidien.

Conclusion

L'Économat diocésain est au service de toutes les entités de l'ADN pour la gestion des per-

sonnes et des biens et d'une façon générale pour toutes les questions matérielles.





Service Diocésain des Aumôneries de l'Enseignement Public
38 rue du 18 juin 1940 - 92210 Saint-Cloud
01 55 39 09 88 - sdaep92@free.fr